



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE POINTE-AU-PÈRE



Pourquoi la réserve de Pointe-au-Père est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) de Pointe-au-Père a été créée en 1986 afin de protéger une partie du marais à spartine de Pointe-au-Père et différents habitats fréquentés par une variété d'oiseaux migrateurs, notamment des oiseaux de rivage. Elle est située dans la ville de Rimouski, sur la rive sud de l'estuaire maritime du Saint-Laurent. Malgré sa petite superficie de 22 hectares, cette aire protégée recèle une grande diversité de milieux. Son marais salé bordé d'arbustes comprend de nombreuses marelles et des étendues de plantes herbacées telles que la spartine.

La réserve et le marais de Pointe-au-Père :

- forment l'un des meilleurs sites d'observation des oiseaux de rivage au Québec, entre autres du **Bécasseau minuscule** et du **Bécasseau semipalmé**;
- abritent plusieurs espèces de sauvagine, dont le **Canard noir**, l'**Eider à duvet** et la **Bernache cravant**;



Vue aérienne de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père

- accueillent chaque année plus de 120 espèces d'oiseaux et quelques espèces en péril ou à statut précaire, notamment le **Bécasseau maubèche** et le **Bruant de Nelson**.

Dans une zone urbaine soumise à des perturbations croissantes, Environnement et Changement climatique Canada protège un marais intertidal d'une grande valeur pour les espèces sauvages et contribue ainsi à préserver la biodiversité d'un milieu de plus en plus rare au Québec.

Qu'est-ce que le réseau d'aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada?

Environnement et Changement climatique Canada établit des RNF terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les*

espèces sauvages du Canada et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve de Pointe-au-Père?

Afin de réduire les pressions anthropiques exercées sur cette aire protégée située en milieu urbain, Environnement et Changement climatique Canada restreint l'accès public à un seul secteur désigné à cette fin. Les visiteurs peuvent y faire de l'observation d'oiseaux, de la photographie et de la randonnée pédestre dans un court sentier aménagé. L'accès aux rives et aux autres secteurs de la réserve est interdit pour des raisons de conservation.



Bécasseaux semipalmés

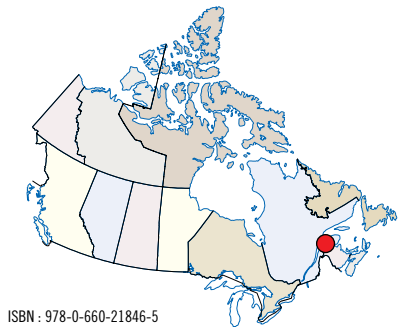


Marais de Pointe-au-Père

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement et Changement
climatique Canada
Région du Québec
Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
1-800-668-6767
ec.enviroinfo.ec@canada.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa

Où est la réserve de Pointe-au-Père?



ISBN : 978-0-660-21846-5
N° de cat. : CW66-387/2015F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.
Photos : © Environnement et Changement climatique Canada sauf Bécasseaux semipalmés © Benoît Audet et Bécasseau maubèche (en couverture) © Raymond Belhumeur
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2017

